

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la modification d'une artère sur le territoire de  
la commune de Versoix

19 août 2015

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la Ville de Versoix du 28 mai 2015;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 18 juin 2015,

### ARRÊTE :

1. La modification du type de voie :

#### **Passage Jean-François-DESHUSSES**

en lieu et place de Avenue Jean-François-DESHUSSES en regard avec la nouvelle typologie piétonne de cette artère.

Le code voie 08460 reste inchangé.

Entrée en vigueur de cette modification le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

DALE 1 ex.  
DF 1 ex.  
DSE 1 ex.  
FAO 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. G. G.", written over the text "La chancelière d'Etat".